



N° 2026 / 040

ARRETE FERMETURE
DES CHEMINS RURAUX DITS
De Brehain-la-Ville & la Fosse Goland
Marches 5 et 11 kms
Dimanche 17 Mai 2026

Le Maire de la Commune de VILLERS LA MONTAGNE :

VU les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route actuellement en vigueur ;

VU la demande écrite de R.L.V.L. de fermeture des chemins en date du 15 Avril 2026 ;

CONSIDERANT que les marches de 5 et 11 km organisées par ROUE LIBRE VILLERS LOISIRS le DIMANCHE 17 MAI 2026 de 8H00 à 14H00 dans le village et certains chemins nécessite la Fermeture de :

- La Rue des Bords (face au Hangar MAURICE menant à l'ouvrage A5).
- La Rue du Maître Pareil (face au terrain de football menant à l'ouvrage A5).
- Avant l'ouvrage A5 côté Villers et non pas au carrefour de la D125.

PLAN JOINT AU PRESENT ARRETE

A R R E T E

ARTICLE 1 : Les différents chemins ci-dessus énumérés dans le titre du présent arrêté seront fermés à la circulation le DIMANCHE 17 MAI 2026 de 8 à 14 Heures.

ARTICLE 2 : La Commune mettra le matériel nécessaire à disposition de R.L.V.L. qui se chargera de la pose de la signalisation pour la fermeture et réouverture des chemins concernés.

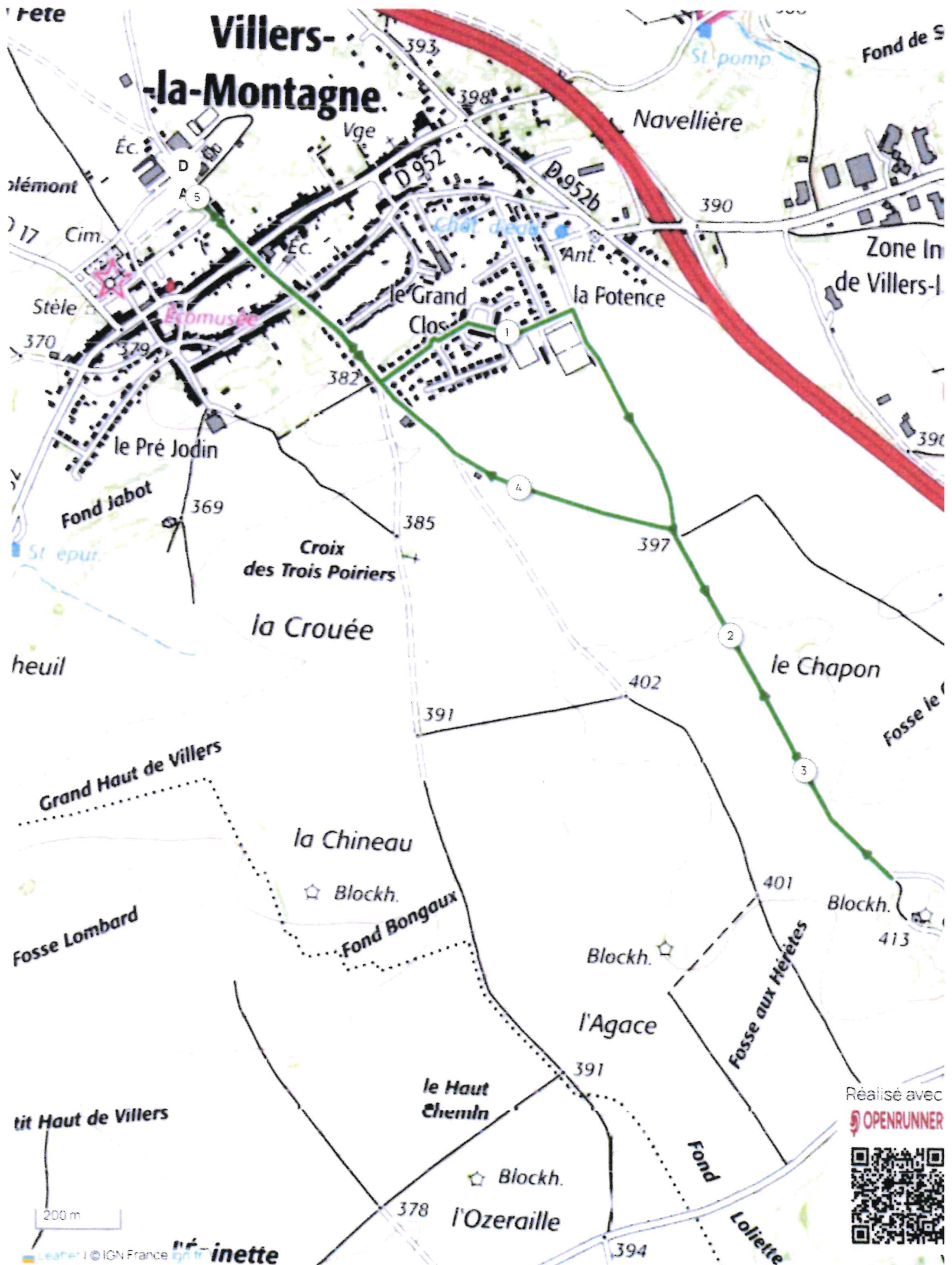
ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Police de MONT-SAINT-MARTIN.
- A Monsieur le Président de R.L.V.L.
- Aux Services Techniques Municipaux.

Fait à VILLERS-LA-MONTAGNE, le Seize Avril Deux Mil Vingt Six.

Le Maire,
Fabien LECLERCQ.





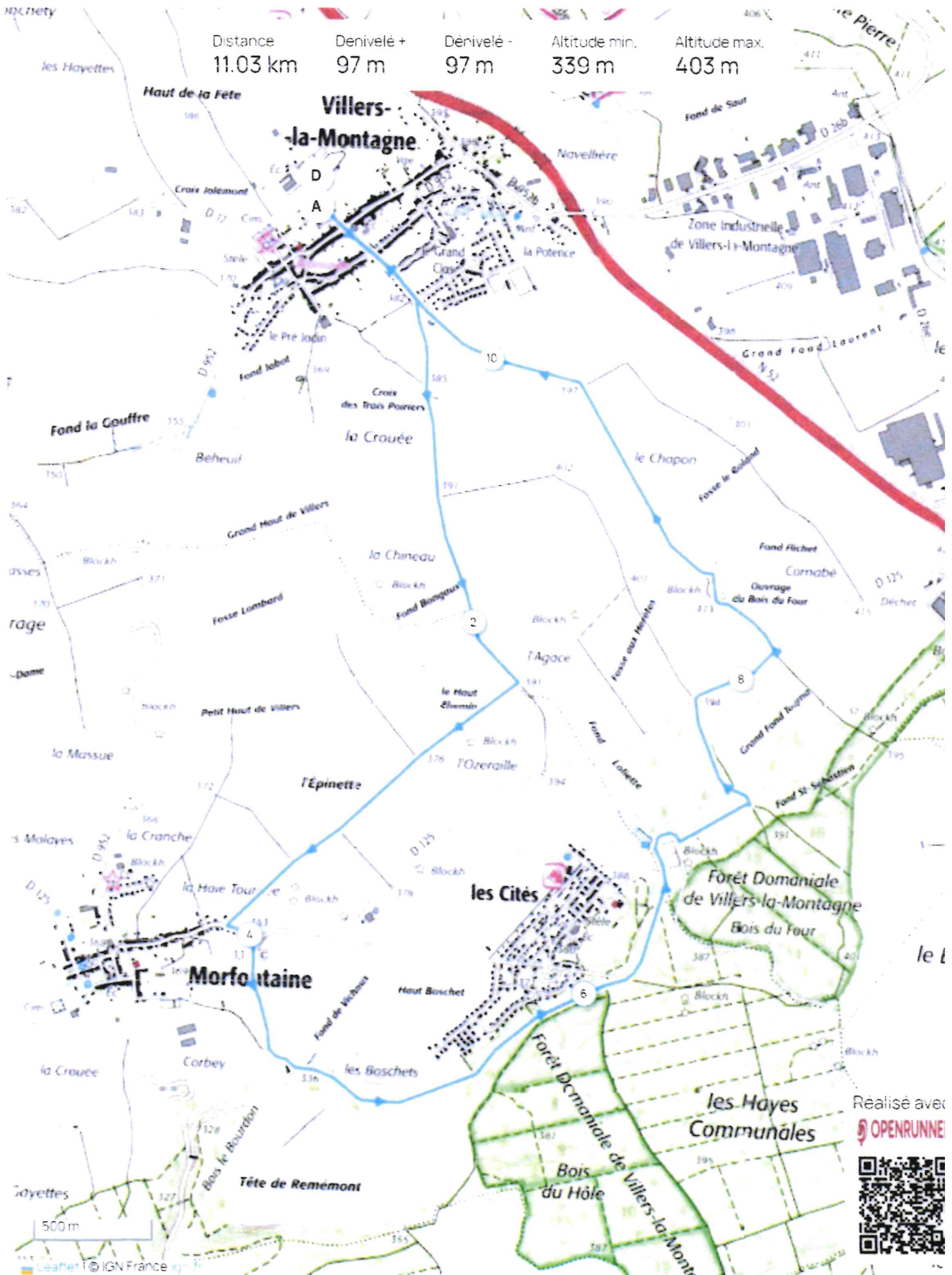
Distance
11.03 km

Dénivelé +
97 m

Dénivelé -
97 m

Altitude min.
339 m

Altitude max.
403 m



Réalisé avec
OPENRUNNE

